

Chers parents,

Le Conseil national de sécurité, qui détermine les mesures visant à contenir la propagation du COVID-19, s'est réuni ce vendredi 27 mars et s'est prononcé sur la prolongation des mesures de confinement jusqu'au 19 avril, ce qui intègre désormais la période des vacances de printemps.

Le Conseil national s'est également positionné sur l'organisation de garderies, pendant cette période, pour les enfants dont les parents exercent une activité professionnelle dans des secteurs vitaux et services essentiels. Il faut y ajouter les enfants qui relèvent de situations sociales spécifiques dans le cadre des politiques de l'aide à la jeunesse et pour les enfants de parents n'ayant pas d'autre choix que de confier la garde de leurs enfants aux grands-parents qui sont un public fragile.

Pour rappel, au regard des instructions des autorités sanitaires, il convient d'en appeler au maximum à la responsabilité de chacun et d'inviter les parents à essayer de trouver toute alternative de garde permettant d'éviter la présence des enfants en collectivité, à l'exception des solutions impliquant des personnes à risque.

Les écoles resteront fermées les samedis, dimanches et jours fériés.

Les parents qui veulent disposer d'une solution de garde pendant la durée des vacances de printemps doivent envoyer un mail à la direction de l'école pour mardi 31 mars 16H en mentionnant les jours et horaires durant lesquels leur enfant sera présent.

jdetry.ec@ath.be

Merci pour votre collaboration !

Joëlle Detry

Directrice école 4